Nations Unies A/CONF.222/INF/1



Distr. générale 12 janvier 2015 Français Original: anglais

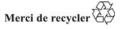
Informations à l'intention des participants*

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Historique	1-10	3
II.	Dates et lieu	11	6
III.	Débat de haut niveau et liste des orateurs	12-24	6
IV.	Nomination du Secrétaire général et du Secrétaire exécutif du treizième Congrès	25-26	8
V.	Consultations préalables au Congrès	27	8
VI.	Ouverture du treizième Congrès et disposition des places	28-31	8
VII.	Thème principal, ordre du jour et programme de travail	32-36	8
VIII.	Réunions subsidiaires	37	10
IX.	Participation et frais	38-40	10
X.	Inscription	41-51	11
XI.	Langues et documents du Congrès	52-57	13
XII.	Présentation de documents	58-67	14
XIII.	Informations à l'intention des médias	68-76	16
XIV.	Comité national d'organisation et Bureau de coordination	77-78	17
XV.	Visas, voyages et réservations de chambres d'hôtel	79-89	18
XVI.	Services assurés sur le lieu du Congrès	90-97	24

V.15-00110 (F) 110215 120215





^{*} Dans le cadre de la Plate-forme "PaperSmart", tous les documents d'avant-session et de session, les déclarations de haut niveau ainsi que le programme des réunions officielles et des réunions subsidiaires seront également mis en ligne sur la page http://myconference.unov.org/congress13#!/, configurée pour les appareils de poche. Les participants trouveront sur cette page des informations actualisées sur le Congrès et le pays hôte, du même type que celles présentées ici. Les mises à jour, les ajouts ou les changements dont feront l'objet les informations contenues dans le présent document seront également publiés en ligne à l'adresse www.unodc.org/congress/.

A/CONF.222/INF/1

XVII.	Programme des activités sociales.	98-99	24
XVIII.	Renseignements utiles sur Doha.	100-112	25
Annexe			
	Plan du Centre national des congrès du Qatar (Doha)		27

I. Historique

- Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale trouvent leur origine dans les congrès pénitentiaires internationaux, que la Commission internationale pénale et pénitentiaire (CIPP) organisait depuis le XIX^e siècle. Par sa résolution 415 (V), l'Assemblée générale a autorisé le transfert des fonctions de cette commission à l'Organisation des Nations Unies et a approuvé un plan aux termes duquel, notamment, l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international qui serait, pour les décideurs, les administrateurs, les universitaires et autres spécialistes dans ce domaine, l'occasion de débattre des questions qui les préoccupaient le plus. Ces congrès intergouvernementaux ont stimulé les travaux dans le domaine de la justice pénale et l'intérêt qu'ils suscitent n'a cessé de croître au fil du temps. Alors que 61 pays et territoires étaient représentés au premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, le douzième Congrès a rassemblé plus de 2 600 participants, parmi lesquels 104 représentants de gouvernements, dont 39 ministres. On s'attend à une participation du même ordre, voire plus élevée, au treizième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Doha (Qatar) du 12 au 19 avril 2015.
- 2. La déclaration de principes et le programme d'action du programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui figurent en annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, disposent, au paragraphe 29, ce qui suit:

"Les congrès des Nations Unies [...] exerceront les fonctions d'organe consultatif du programme; ledit organe devra permettre:

- a) L'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines;
- b) L'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques;
- c) L'identification des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale;
- d) La fourniture à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'avis et d'observations sur des questions que lui aura soumis la Commission;
- e) La présentation à l'examen de la Commission de propositions relatives à des sujets susceptibles d'être inscrits au programme de travail."
- 3. Douze congrès se sont tenus à ce jour: le premier à Genève, en 1955; le deuxième, à l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Londres, en 1960; le troisième, à l'invitation du Gouvernement suédois, à Stockholm, en 1965; le quatrième, à l'invitation du Gouvernement japonais, à Kyoto, en 1970; le cinquième au Palais des Nations, à Genève, en 1975; le sixième, à l'invitation du Gouvernement vénézuélien, à Caracas, en 1980; le septième, à l'invitation du Gouvernement italien, à Milan, en 1985; le huitième, à l'invitation du Gouvernement cubain, à La Havane, en 1990; le neuvième, à l'invitation du Gouvernement égyptien, au Caire, en 1995; le dixième à Vienne en

2000; le onzième, à l'invitation du Gouvernement thaïlandais, à Bangkok, en 2005; et le douzième, à l'invitation du Gouvernement brésilien, à Salvador, en 2010.

- 4. Le neuvième Congrès a été le premier à se tenir après la création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a invité cette dernière à constituer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée qui serait chargé de réfléchir à des mesures visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et de solliciter les vues des gouvernements sur l'élaboration d'instruments internationaux pertinents. Les travaux de ce groupe ont abouti à la création, par l'Assemblée générale, du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée puis à la négociation de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et de trois protocoles additionnels: le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25, annexe II), le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (résolution 55/25, annexe III), et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (résolution 55/255, annexe).
- 5. Le dixième Congrès a été le premier à comporter un débat de haut niveau, à l'issue duquel a été adoptée, par acclamation, la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), dans laquelle les États Membres se sont engagés à prendre des mesures résolues et rapides pour réprimer le terrorisme, le trafic d'êtres humains, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, le trafic illicite de migrants et le blanchiment d'argent, dont le montant était évalué à 600 milliards de dollars. Les États se sont également engagés à renforcer les mesures internationales contre la corruption et ont en outre insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'élaborer un instrument juridique international efficace, indépendant de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. L'accent a également été mis sur la nécessité d'agir contre la progression de la criminalité liée à l'informatique et des délits motivés par la xénophobie et la haine raciale.
- 6. Le onzième Congrès a été le premier à se tenir après que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) eut été chargé de jouer le rôle de gardien de la promotion et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. De ce fait, il a servi de cadre à l'organisation d'une cérémonie spéciale des traités pendant son débat de haut niveau. Les États Membres se sont vu offrir la possibilité d'accomplir des formalités conventionnelles tant au Congrès qu'au Siège de l'ONU. Au total, 16 formalités conventionnelles ont été accomplies lors du onzième Congrès.
- 7. En outre, le onzième Congrès a adopté par acclamation la Déclaration de Bangkok: Synergies et réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe), qui a été considérée comme un document politique crucial jetant les fondements et définissant les orientations du renforcement de la coordination et de la coopération internationales pour prévenir et combattre la criminalité. Dans cette déclaration, les États Membres, entre autres choses, ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à agir pour améliorer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, dans des domaines

V:15-00110

comprenant notamment l'extradition et l'entraide judiciaire; se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux des Protocoles s'y rapportant; et ont engagé les États qui ne l'avaient pas encore fait à s'employer à ratifier cette convention et ses protocoles ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption et les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, ou à y adhérer, et à en appliquer les dispositions.

- Le douzième Congrès s'est penché sur les thèmes suivants: les enfants, les jeunes et la criminalité; le trafic de migrants; la traite des personnes; le blanchiment d'argent; et la cybercriminalité. Il a souligné le rôle essentiel du système de justice dans le développement et a insisté sur la nécessité d'adopter une approche intégrée de la réforme des systèmes de justice pénale pour doter ces derniers de capacités renforcées, ainsi que la nécessité d'étudier des moyens de prévenir et de combattre les nouvelles formes de criminalité dans le monde entier. Le douzième Congrès a adopté par acclamation la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation (résolution 65/230 de l'Assemblée générale, annexe). Dans la Déclaration, les États Membres ont reconnu, entre autres, que la prévention du crime et le système de justice pénale étaient au cœur de l'état de droit et qu'un développement économique et social viable à long terme et la mise en place d'un système de justice pénale opérationnel, efficient, efficace et humain se renforçaient mutuellement. Les États Membres ont également souligné que la prévention du crime devrait être considérée dans tous les États comme partie intégrante de stratégies visant à favoriser le développement social et économique, ont considéré que la coopération internationale en matière pénale, conformément aux obligations internationales et aux lois nationales, était l'une des pierres angulaires de l'action menée pour prévenir la criminalité, en particulier sous ses formes transnationales, et en poursuivre et punir les auteurs, et ont encouragé la poursuite et le renforcement de ces activités à tous les niveaux.
- 9. Dans sa résolution 56/119, l'Assemblée générale a décidé que chaque congrès adopterait une déclaration unique. Dans sa résolution 69/191, elle a prié la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'entamer la rédaction d'un projet de déclaration lors des réunions intersessions qui se tiendront bien avant le treizième Congrès, en tenant compte des recommandations des réunions préparatoires régionales. À sa vingt-quatrième session, qui se tiendra du 18 au 22 mai 2015, après le treizième Congrès, la Commission examinera en priorité les conclusions et recommandations du Congrès en vue de recommander à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les suites qu'il convient d'y donner.
- 10. Les réunions régionales préparatoires ci-après se sont tenues dans le cadre des préparatifs du treizième Congrès: la Réunion régionale préparatoire pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok du 22 au 24 janvier 2014; la Réunion régionale préparatoire pour l'Asie occidentale, à Doha du 3 au 5 février 2014; la Réunion régionale préparatoire pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à San José du 19 au 21 février 2014; et la Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique, à Addis-Abeba du 9 au 11 avril 2014.

II. Dates et lieu

11. Dans sa résolution 65/230, l'Assemblée générale a accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement qatarien d'accueillir le treizième Congrès, qui se tiendra au Centre national des congrès du Qatar (Qatar National Convention Centre) à Doha, du dimanche 12 avril au dimanche 19 avril 2015, avec des consultations préalables prévues le samedi 11 avril 2015. Un plan du Centre figure à l'annexe I du présent document.

III. Débat de haut niveau et liste des orateurs

- 12. Conformément à la résolution 68/185 de l'Assemblée générale, le débat de haut niveau se tiendra les deux premiers jours du Congrès, le dimanche 12 avril et le lundi 13 avril 2015, pour permettre aux chefs d'État ou de gouvernement, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau de débattre du thème principal du Congrès et favoriser des échanges utiles.
- 13. Les séances du débat de haut niveau seront ouvertes à tous les États Membres de l'ONU. Après les déclarations liminaires du cheikh Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, et du Secrétaire général du Congrès, la parole sera donnée aux hauts représentants des États Membres présidant les groupes régionaux; viendront ensuite les déclarations des hauts représentants des États Membres intervenant en tant que tels. Les chefs des entités des Nations Unies, y compris les programmes, fonds, institutions spécialisées et commissions régionales, peuvent faire des déclarations lors du débat de haut niveau. Les représentants d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent également faire des déclarations. Les organisations se verront attribuer des créneaux de prise de parole après les États Membres, selon l'ordre de réception des demandes, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale.
- 14. Afin que tous les participants souhaitant intervenir puissent le faire, les déclarations seront limitées à cinq minutes.
- 15. La liste des orateurs sera établie par un tirage au sort lors d'une réunion intersessions que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra à Vienne le jeudi 26 mars 2015.
- 16. Une note verbale du Secrétariat informera tous les États Membres du tirage au sort. Pour participer au tirage au sort, les États Membres devront répondre au Secrétariat en lui communiquant des informations sur leur participation au débat de haut niveau au plus tard le lundi 23 mars 2015. Les États Membres qui participeront au débat de haut niveau mais qui ne peuvent pas assister au tirage au sort (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de représentant permanent à Vienne) devront faire connaître au Secrétariat leurs préférences quant aux créneaux bien avant le tirage au sort. Si ces créneaux ne sont pas disponibles, le Secrétariat en choisira parmi ceux qui le sont.
- 17. Le tirage au sort pour l'établissement de la liste des orateurs se déroulera comme suit:

- a) Il y aura deux boîtes, l'une contenant les noms des États qui seront représentés au niveau ministériel et l'autre les noms des États qui seront représentés à un niveau inférieur:
- b) Le représentant du Secrétariat tirera un nom de la boîte contenant les noms des États représentés au niveau ministériel. L'État dont le nom aura été tiré sera invité à choisir d'abord une séance (matinée ou après-midi du dimanche 12 avril ou du lundi 13 avril 2015) puis un créneau de cette séance. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les noms dans cette boîte soient tirés;
- c) Après que les États représentés au niveau ministériel ou à un niveau supérieur auront choisi une séance et un créneau, le représentant du Secrétariat tirera un nom de la boîte contenant les noms de tous les États représentés à un niveau inférieur au niveau ministériel. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les noms dans cette boîte soient tirés;
- d) Si le Secrétariat a été informé que plus d'un État sera représenté à un niveau supérieur au niveau ministériel (chef d'État ou de gouvernement), il y aura une boîte supplémentaire contenant les noms des États en question, et la procédure décrite aux alinéas b) et c) ci-dessus sera suivie;
- e) Les derniers créneaux des 2^e et 3^e séances plénières (après-midi du dimanche 12 avril 2015 et matinée du lundi 13 avril 2015) peuvent être réservés au Saint-Siège et à l'État de Palestine en leur qualité d'États observateurs.
- 18. Si le niveau auquel une déclaration doit être faite est changé par la suite, l'orateur sera transféré au prochain créneau disponible de la catégorie correspondante à la même séance ou à la séance suivante.
- 19. Les participants peuvent s'échanger leurs créneaux conformément à la pratique établie par l'Organisation des Nations Unies. Dans ce cas, les parties concernées doivent adresser une notification écrite au secrétariat du Congrès.
- 20. Les orateurs absents quand vient leur tour de parole seront automatiquement transférés au créneau disponible suivant de leur catégorie à la même séance ou à la séance suivante.
- 21. Les orateurs des États Membres devront informer le secrétariat s'ils ne souhaitent pas que leur déclaration soit publiée sur le site Web du Congrès.
- 22. Dans toute circonstance qui n'est pas couverte par la présente proposition, le président, en consultation avec le secrétariat, s'efforcera de donner suite aux demandes de créneaux.
- 23. Les représentants des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui souhaitent faire une déclaration au cours du débat de haut niveau doivent en informer le secrétariat le jeudi 26 mars 2015 au plus tard. Des créneaux leur seront attribués après les États Membres en fonction de l'ordre de réception des demandes, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale. Pour tout complément d'information, on contactera Doris Resch (adresse électronique: doris.resch@unodc.org; tél.: +43 1 26060 5279) ou Simone Rupprich (adresse électronique: simone.rupprich@unodc.org; tél.: +43 1 26060 4280).
- 24. Des informations complémentaires seront publiées sur le site Web de l'ONUDC (www. unodc.org/congress).

IV. Nomination du Secrétaire général et du Secrétaire exécutif du treizième Congrès

- 25. Dans sa résolution 68/185, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer, suivant la pratique établie, un Secrétaire général et un Secrétaire exécutif du treizième Congrès, qui exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions du règlement intérieur des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
- 26. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé au poste de Secrétaire général du treizième Congrès Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'ONUDC et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et au poste de Secrétaire exécutif Dimitri Vlassis, Directeur chargé de la Division des traités de l'ONUDC.

V. Consultations préalables au Congrès

27. Des consultations préalables se tiendront le samedi 11 avril 2015 à 15 heures dans la salle plénière (Plenary Hall), située au 2^e étage. L'objectif est de parvenir à un accord sur les recommandations devant être faites pour toutes les questions de procédure et d'organisation que les participants devront examiner à l'ouverture, notamment l'élection des Présidents, Vice-Présidents et Rapporteur général et la composition du Bureau, l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux et la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

VI. Ouverture du treizième Congrès et disposition des places

- 28. Le treizième Congrès sera officiellement ouvert le dimanche 12 avril 2015 à 9 heures. Les représentants sont priés de gagner leur place avant 8 h 45.
- 29. Lors de la séance d'ouverture, les délégations des États disposeront chacune de quatre sièges (deux places à la table et deux immédiatement derrière). Les autres participants se verront assigner des sièges à leur nom.
- 30. Le Comité I entamera ses travaux dans la salle d'exposition (Exhibition Hall) 1A le lundi 13 avril 2015 dans la matinée. Le Comité II entamera ses travaux dans la salle d'exposition 1B le mardi 14 avril 2015 dans la matinée. Les délégations des États disposeront chacune de deux sièges. Les autres participants se verront assigner des sièges à leur nom.
- 31. Les participants sont priés de noter que les téléphones portables doivent être éteints ou placés en mode "silencieux" pendant toutes les séances du Congrès.

VII. Thème principal, ordre du jour et programme de travail

32. Dans sa résolution 67/184, l'Assemblée générale a décidé que le thème principal du treizième Congrès serait le suivant: "L'intégration de la prévention de la criminalité et la justice pénale dans la stratégie plus large de l'Organisation des

Nations Unies pour faire face aux problèmes sociaux et économiques et pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public". À la séance d'ouverture, un représentant de l'ONUDC présentera le rapport du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde (A/CONF.222/4).

- 33. Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès, telles qu'approuvées par l'Assemblée, sont les suivantes:
- a) Succès obtenus et difficultés rencontrées dans l'application des politiques et stratégies globales en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et à favoriser le développement durable;
- b) Coopération internationale, y compris au niveau régional, pour combattre la criminalité transnationale organisée;
- c) Approches globales et équilibrées visant à prévenir les formes nouvelles et émergentes de criminalité transnationale et à y répondre de façon adéquate;
- d) Approches nationales de la participation du public pour renforcer les mesures de prévention du crime et de justice pénale.
- 34. On trouvera des annotations relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès dans le document A/CONF.222/1. Un guide de discussion sur ces questions a également été publié sous la cote A/CONF.222/PM.1. Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante: www.unodc.org/congress/en/documentation.html.
- 35. L'Assemblée générale a décidé que les questions ci-après seraient examinées lors des ateliers qui se tiendront dans le cadre du treizième Congrès:
- a) Le rôle des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale à l'appui de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables: expériences et enseignements tirés en répondant aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, en particulier le traitement et la réinsertion sociale des délinquants;
- b) Traite des personnes et trafic de migrants: succès obtenus et difficultés rencontrées en matière d'incrimination, d'entraide judiciaire et de protection efficace des témoins et des victimes de la traite:
- c) Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre les formes de criminalité en constante évolution, notamment la cybercriminalité et le trafic de biens culturels, enseignements tirés et coopération internationale;
- d) Contribution du public à la prévention du crime et sensibilisation à la justice pénale: expériences et enseignements tirés.
- 36. Un projet de programme de travail sera distribué pour examen par les participants sous la cote A/CONF.222/1. Le programme des séances sera annoncé dans le Journal, qui indiquera les activités prévues chaque jour et fournira des renseignements tels que la date, le lieu et le sujet des séances, les points de l'ordre du jour à l'étude et les documents correspondants. Le Journal fournira également des informations sur les manifestations spéciales de haut niveau.

VIII. Réunions subsidiaires

37. Outre les discussions en séance plénière et au sein des deux comités, de nombreuses réunions subsidiaires seront organisées, principalement par des organisations non gouvernementales, sur des sujets particuliers. D'éminents intervenants y aborderont des questions intéressantes. Le programme de ces réunions sera annoncé sur le site Web du treizième Congrès (www.crimecongress.org). On pourra obtenir le programme ainsi que des informations complémentaires sur les modalités d'organisation de ce type de réunion auprès du coordonnateur des réunions subsidiaires, Gary Hill, à l'adresse: www.un-congress.org.

IX. Participation et frais

- 38. Conformément au règlement intérieur provisoire du treizième Congrès (A/CONF.222/2), peuvent participer au Congrès ou s'y faire représenter:
 - a) Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Les membres associés des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Les organisations qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, conformément à ses résolutions 3237 (XXIX), 3280 (XXIX) et 31/152;
 - d) Les organes de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Les institutions spécialisées des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique;
 - f) Les organisations intergouvernementales;
- g) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;
- h) Des experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants invités par le Secrétaire général, par exemple des professeurs d'universités, des membres d'instituts de criminologie, des membres d'organisations non gouvernementales nationales œuvrant pour la prévention du crime et la justice pénale, des membres du système judiciaire ou d'associations de barreaux, des travailleurs sociaux, des personnes travaillant auprès des jeunes, des spécialistes de l'enseignement ou des sciences comportementales, des policiers, etc.;
 - i) Les fonctionnaires du Secrétariat;
 - j) D'autres personnes invitées par l'Organisation des Nations Unies;
 - k) D'autres personnes invitées par le pays d'accueil.
- 39. Les experts qui souhaiteraient participer au Congrès à titre personnel sont priés de le faire savoir au Secrétaire exécutif du Congrès dès que possible. La participation de personnes ne faisant pas partie de la délégation d'un État Membre est régie par les dispositions du règlement intérieur provisoire du treizième Congrès

(A/CONF.222/2). Le Congrès est également ouvert aux représentants du secteur privé et de la société civile.

40. Les États participants et les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales prendront à leur charge tous les frais de participation de leurs représentants. Les personnes participant à titre individuel prendront à leur charge leurs propres frais. Il n'y a pas de droits à acquitter pour prendre part au Congrès. Des fonds limités sont disponibles pour aider les pays les moins avancés à assumer les frais de participation.

X. Inscription

- 41. Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du treizième Congrès, la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un chef de délégation, ainsi que les représentants, les représentants suppléants et les conseillers jugés nécessaires. Les pouvoirs (nom complet tel qu'il apparaît sur le passeport, titre, adresse postale et adresse électronique) des représentants, des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire exécutif du Congrès, si possible deux semaines au plus tard avant l'ouverture du Congrès. Toute modification ultérieure de la composition des délégations doit être communiquée par écrit, par le chef d'État ou de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères, au Secrétaire exécutif du Congrès. Des copies scannées des pouvoirs doivent être envoyées à l'avance par courrier électronique au secrétariat du Congrès (13crimecongress@unodc.org) aux fins de l'inscription.
- 42. Le Secrétaire exécutif du Congrès peut être contacté à l'adresse suivante:

Dimitri Vlassis

Secrétaire exécutif

Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

B.P. 500 1400 Vienne Autriche

Tél.: (+43-1) 26060-8741

Adresse électronique: 13crime.congress@unodc.org

Pour des renseignements d'ordre général sur le Congrès, on pourra s'adresser aux personnes suivantes:

Gemma Norman ou Lulua Asaad Division des traités Office des Nations Unies contre la drogue et le crime B.P. 500 1400 Vienne Autriche

Téléphone: (+43 1) 26060 4384 ou 5591 Télécopie: (+43 1) 26060 783050

Adresse électronique: 13crime.congress@unodc.org

- 43. L'accès au Centre national des congrès du Qatar se fera sur présentation d'un badge d'identification. Tous les participants peuvent se préinscrire en ligne. Les États et les organisations procédant à la préinscription en ligne doivent s'assurer que les informations relatives à la composition de leur délégation mentionnent, pour chaque représentant, son adresse électronique ainsi que sa nationalité, le cas échéant, qui est requise aux fins du visa. Les experts qui souhaitent procéder à une préinscription en ligne doivent veiller à communiquer leur adresse électronique et leur nationalité au secrétariat du Congrès lorsqu'ils confirment leur participation. Les participants pourront ainsi recevoir une réponse automatique par courrier électronique confirmant leur préinscription. Cette réponse contiendra par ailleurs un lien leur permettant de télécharger leur photo. On notera que les badges ne pourront être préimprimés et remis dans la zone d'inscription du Centre national des congrès du Oatar que si ces deux conditions sont remplies (à savoir si une adresse électronique est fournie et une photo est téléchargée au format JPG). L'adresse électronique des représentants devrait être communiquée au secrétariat dès que possible et, en tout état de cause, le mardi 31 mars 2015 au plus tard.
- 44. Les participants ne procédant pas à la préinscription en ligne devront suivre la procédure habituelle, avec prise de photo et émission du badge à leur arrivée dans la zone d'inscription du Centre national des congrès du Qatar.
- 45. Dans le cadre des mesures de sécurité, tous les participants au Congrès devront présenter à l'entrée leur invitation ou pouvoirs ainsi que leur passeport, avant de se rendre à la zone d'inscription du Centre national des congrès du Qatar, afin de s'inscrire et de recevoir leur badge d'identification pour le Congrès. Les badges doivent être portés en permanence de manière visible au Centre des congrès. Tous les participants ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre.
- 46. Les inscriptions sur place seront ouvertes dès le lundi 6 avril 2015, de 10 heures à 18 heures. Elles se poursuivront aux horaires suivants:

du 7 au 9 avril 2015: 9 heures-18 heures du 10 au 13 avril 2015: 8 heures-21 heures du 14 au 19 avril 2015: 8 heures-18 heures

47. Un nombre important de participants étant attendu au Congrès, les membres de délégations et autres représentants arrivant la semaine précédant l'ouverture du Congrès sont invités à s'inscrire le plus rapidement possible.

Inscription des chefs d'État, des chefs de gouvernement et des ministres

48. Il est vivement recommandé aux délégations de communiquer à l'avance au secrétariat les noms des ministres ou autres représentants de rang égal ou supérieur afin d'accélérer l'établissement de leur badge VIP et de leur occasionner le moins de désagrément possible. Les badges des chefs d'État, des chefs de gouvernement et des ministres ne comporteront pas de photographie. Ils pourront être retirés à l'arrivée par une personne autorisée au bureau des inscriptions. Toute question concernant les badges VIP doit être envoyée par courrier électronique à Oleg Strelnikov (oleg.strelnikov@unvienna.org) du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

Laissez-passer pour les véhicules

49. Les participants à la conférence pourront se faire déposer et récupérer au parking du Centre. Les demandes d'autorisations de stationner pour les ministres doivent être soumises par écrit au lieutenant Oleg Strelnikov (oleg.strelnikov@unvienna.org) du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

Inscription des journalistes

50. Les représentants des médias doivent faire une demande d'accréditation auprès du Service de l'information des Nations Unies à Vienne, de préférence avant le Congrès. Il est également possible de s'accréditer au comptoir d'enregistrement de la presse situé dans la zone d'inscription du Centre national des congrès du Qatar. Pour plus d'informations sur les dispositions relatives aux médias, y compris les procédures d'inscription en ligne, voir ci-dessous, section XIII.

Inscription des membres de la famille des représentants et des participants

51. Les représentants et participants peuvent, s'ils le souhaitent, venir accompagnés de membres de leur famille. Ceux-ci se verront délivrer des badges portant la mention "famille", qui leur permettront d'accéder au Centre national des congrès du Qatar. Pour plus d'informations sur les procédures de visa pour les membres de la famille, voir le paragraphe 81 de la section XV ci-dessous.

XI. Langues et documents du Congrès

- 52. Les six langues officielles du treizième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Comités I et II seront interprétées dans les autres langues du Congrès. Les représentants peuvent s'exprimer dans une langue autre qu'une langue du Congrès s'ils en informent le secrétariat à l'avance et s'ils assurent l'interprétation dans une des langues officielles du Congrès. Les documents officiels du Congrès seront publiés dans les six langues officielles.
- 53. Dans les salles de réunion du Centre national des congrès du Qatar dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les participants sont priés de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.
- 54. L'ONUDC a établi des documents destinés à faciliter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire du Congrès, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le Guide de discussion et les rapports des réunions préparatoires régionales. Ces documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'ONUDC pour le treizième Congrès (www.unodc.org/congress/en/documentation.html).
- 55. Le Secrétariat s'efforce de réduire les dépenses et de limiter l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation des documents et publications de conférence. De ce fait, seul un nombre limité d'exemplaires des documents

d'avant-session sera disponible sur place. Chaque délégation pourra en recevoir un jeu complet (un seul), dans la ou les langues de son choix. Les représentants sont donc priés de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires au Congrès.

- 56. Des clefs USB contenant les documents d'avant-session et les publications relatives au Congrès seront distribuées aux participants dans la zone d'inscription. Ceux-ci recevront une seule clef lorsqu'ils retireront leur badge.
- 57. Le comptoir central de distribution des documents sera situé au rez-dechaussée du Centre national des congrès du Qatar, devant les salles d'exposition 1A et 1B. Chaque délégation disposera là d'un casier individuel dans lequel seront placés des exemplaires de tous les documents publiés pendant le Congrès. Afin de déterminer précisément les besoins en documents de session, il est demandé à chaque délégation d'indiquer aux personnes travaillant au comptoir de distribution des documents le nombre d'exemplaires dont elle a besoin pour chaque document, ainsi que la ou les langues dans lesquelles elle souhaite recevoir les documents pendant le Congrès. Le nombre d'exemplaires demandés devra suffire à couvrir les besoins, étant donné qu'il ne sera pas possible de demander des exemplaires supplémentaires.

XII. Présentation de documents

- 58. Dans sa résolution 69/191, l'Assemblée générale a encouragé les gouvernements à présenter des documents exposant leur position sur les diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour, et a incité les milieux universitaires et les établissements scientifiques compétents à présenter des communications. Dans la mesure du possible, ces documents devraient renfermer des recommandations concrètes à l'intention du Congrès. Ils pourraient aussi exposer les résultats de travaux de recherche pertinents, des exemples de meilleures pratiques et des propositions quant aux moyens de favoriser la réalisation des objectifs communs et des stratégies conjointes avec l'ONU et les autres parties prenantes. Les évaluations des besoins pourraient s'accompagner de propositions quant à la façon d'y faire face.
- 59. Les déclarations nationales et les notes de position établies par les États participants seront distribuées lors du Congrès dans les langues dans lesquelles elles auront été soumises et dans les quantités que les États auront fournies. Les quantités minimales d'exemplaires recommandées sont les suivantes:

	Nombre minimum d'exemplaires					
Langues	Anglais	Arabe	Chinois	Espagnol	Français	Russe
Anglais seulement	600	-	-	-	-	-
Anglais et arabe seulement	425	175	-	-	-	-
Anglais et chinois seulement	425	-	10	-	-	-
Anglais et espagnol seulement	425	-	-	175	-	-
Anglais, espagnol et français seulement	375	-	-	100	125	-
Anglais et français seulement	425	-	-	-	175	-
Anglais et russe seulement	425	-	-	-	-	100

- 60. En tout état de cause, le nombre d'exemplaires ne devrait pas être inférieur à 300, afin que chaque délégation puisse en recevoir un et que le secrétariat en ait un petit nombre à sa disposition. Des services payants de reproduction seront disponibles sur place. Il est vivement recommandé, cependant, que les délégations expédient bien avant le Congrès, ou apportent avec elles, un nombre suffisant d'exemplaires.
- 61. Afin que les documents présentés par les États soient clairement signalés comme étant des documents d'information, ils devront porter, en haut et à droite de la page de couverture, la cote A/CONF.222/G/ (suivie du *nom du pays*). Si plusieurs documents sont présentés par un même État, ils devront être numérotés consécutivement à la suite du nom du pays (par exemple, A/CONF.222/G/[nom du pays]/1, A/CONF.222/G/[nom du pays]/2, etc.). Sous la cote, on indiquera la date et la ou les langues dans lesquelles le document a été présenté. Enfin, comme il est d'usage à l'ONU, la mention suivante devra figurer en note de bas de page: "Les appellations employées dans le présent document, la présentation des données qu'il contient et les opinions qui y sont exprimées sont celles du Gouvernement [indiquer le nom du pays] et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies."
- 62. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations internationales gouvernementales et les experts présents à titre personnel peuvent présenter des documents d'information sur des questions intéressant les points à l'étude (voir par. 56 et 57 pour les langues recommandées et le nombre d'exemplaires à fournir). Une copie de leur communication sur support électronique devra être envoyée au secrétariat à l'adresse suivante: 13crimecongress@unodc.org. Pour qu'elle soit incluse dans la clef USB, elle devra être envoyée à l'adresse électronique susmentionnée au plus tard le vendredi 20 mars 2015.
- 63. Il est demandé de communiquer au plus tôt au Secrétaire du Congrès, pour information, des exemplaires de toutes les déclarations et/ou notes de position des États et de tout autre document pertinent. Ces exemplaires devront être adressés sous forme électronique à:

Jo Dedevne-Amann

Secrétaire

Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale Chef

Secrétariat des organes directeurs

Division des traités

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

B.P. 500 1400 Vienne

Autriche

Téléphone: (+43-1) 26060-4280 ou 5279 Télécopie: (+43-1) 26060-783050

Adresse électronique: 13crimecongress@unodc.org

64. Compte tenu des délais d'expédition, notamment par voie de surface, et des formalités de douane, les documents présentés par les États devront être expédiés suffisamment à temps pour être distribués lors du Congrès.

- 65. Les envois contenant les documents des États doivent clairement porter la mention "Document de [nom du pays] pour le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale/QMDI". Pour faciliter les formalités de dédouanement, tous les envois contenant de la documentation ou des supports d'exposition destinés au Congrès doivent clairement porter la mention "Aucune valeur commerciale, marchandises destinées uniquement aux expositions". Tous les envois portant cette mention sont admis en franchise de droits et peuvent être importés au Qatar temporairement sans être soumis aux taxes d'importation.
- 66. Les participants peuvent soit faire appel à la société ci-après qui récupérera l'envoi dans leur pays d'origine et le livrera à Doha, soit recourir à une autre société de leur choix qui remettra leur envoi à la société ci-après:

Gulf Star Freight Handling and Logistics Adresse: Airport Road B.P. 19177 Doha Qatar

Coordonnées du contact:

M. Yusuf

Téléphone portable: (+974) 33112177

Téléphone: (+974) 44913776/44621702/44913786 Adresse électronique: yusuf@gulfstarfreight.com

67. Une fois l'envoi arrivé au port ou à l'aéroport d'entrée au Qatar, la société Gulf Star Freight Handling and Logistics le récupérera puis, après s'être chargée des formalités de dédouanement et autres, l'acheminera au Centre national des congrès du Qatar. Des frais de traitement dans les aéroports et dans les ports et de transport local peuvent être facturés. Les participants devront contacter M. Yusuf pour obtenir davantage d'informations. On consultera également le site Web officiel du pays hôte du Congrès (www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/).

XIII. Informations à l'intention des médias

- 68. Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le treizième Congrès, y compris un centre de presse et une salle de conférence de presse. Des services d'interprétation depuis et vers l'anglais et l'arabe seront également disponibles dans les salles de conférence de presse.
- 69. Les représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le Congrès devront faire une demande d'accréditation avant ou pendant le Congrès.
- 70. Les journalistes devront joindre au formulaire de demande d'accréditation dûment rempli une copie de leur carte de presse et/ou de la lettre d'affectation établie sur le papier à en-tête officiel de l'organisme de presse auquel ils sont affiliés et signée par le rédacteur en chef ou le chef de bureau.
- 71. Les représentants des médias sont vivement encouragés à s'inscrire en ligne à l'avance pour éviter d'éventuels retards à leur arrivée au Congrès: www.unis.unvienna.org/unis/en/media/media_accreditation.html.

- 72. Le comptoir d'accréditation du Centre national des congrès du Qatar sera ouvert à partir du mercredi 8 avril 2015. Les représentants des médias qui ne se sont pas préinscrits en ligne peuvent s'inscrire directement au comptoir d'enregistrement de la presse du Centre. Les représentants sont priés d'apporter tous les documents originaux requis (voir par. 70).
- 73. Les représentants des médias dûment accrédités recevront une carte de presse spéciale qui leur donnera accès aux réunions, aux réunions subsidiaires et à l'espace de travail consacré à la presse. Les cartes de presse spéciales seront délivrées sur place.
- 74. Pour tout complément d'information sur l'accréditation des médias, on contactera:

Fonctionnaire chargé de l'accréditation des médias

Service d'information des Nations Unies, Vienne

Téléphone: (+43-1) 26060-3342

Adresse électronique: press@unvienna.org

- 75. Pour tout complément d'information sur le Congrès, on consultera le site Web du Congrès: www.unodc.org/congress/index.html.
- 76. Tous les locaux du Centre des congrès disposent d'un accès sans fil à l'Internet.

XIV. Comité national d'organisation et Bureau de coordination

- 77. En sa qualité d'hôte du treizième Congrès, le Gouvernement qatarien a constitué un comité national d'organisation, qui est présidé par Abdullah Yusuf Al-Mal, Conseiller juridique du Ministre de l'intérieur, et se compose des personnes suivantes:
- a) Ahmed Hassan Malallah Al-Hammadi, Directeur des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères, Vice-Président;
- b) Ali Khalfan Al-Mansouri, Ambassadeur et Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne;
 - c) Khalifa Nasr Al-Nasr, Ministère de l'intérieur;
 - d) Ahmed Abdullah Al-Jamal, Ministère de l'intérieur;
 - e) Abdulrahman Ali Al-Maliki, Ministère de l'intérieur;
 - f) Manahi Khalid Al-Hajri, Ministère de l'intérieur;
 - g) Abdullah Khalifa Al-Muftah, Ministère de l'intérieur;
 - h) Abdullah Dhaen Al-Kuwari, Ministère de l'intérieur, Coordonnateur;
 - i) Yousef Ibrahim Al-Mahmoud, Ministère de l'intérieur, Rapporteur;
 - j) Khalifa Rashid Al-Dosari, Ministère de l'intérieur;
 - k) Salem Mansour Al-Marri, Ministère de l'intérieur;
 - 1) Abdullah Eid Khamees Al-Sulaiti, Ministère des affaires étrangères;

- m) Jassim Mohammed Al-Asmakh, Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne;
- n) Sara Khater Al-Sulaiti, Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne;
 - o) Ali Mohammed Al-Yerboui, Ministère de la justice;
- p) Cheikh Abdulrahman bin Hamad Al-Thani, représentant du Secrétariat général du Conseil des ministres;
- q) Cheikh Abdulaziz bin Faisal Al-Thani, représentant du Secrétariat général du Conseil des ministres;
 - r) Hassan Al-Dhabit Al-Dosari, ministère public;
- s) Jumaa Khamis Al-Sulaiti, représentant de la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire.
- 78. Le Ministère de l'intérieur qatarien a mis sur pied le Bureau de coordination du treizième Congrès des Nations Unies, qui assure la coordination des préparatifs du Congrès avec tous les organismes participants, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies. Des informations sont disponibles sur le site Web du pays hôte (www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/index.html).

Les coordonnées des personnes à contacter sont les suivantes:

Yousuf Ibrahim Al-Mahmoud, Ministère de l'intérieur Salem Mansour Al-Marri, Ministère de l'intérieur Diaa El-Refaie Saud Al-Ahmadie

Téléphone: (+974) 2342631 ou (+974) 2342632

Télécopie: (+974) 44315476

Adresse électronique: crimecongress@moi.gov.qa

XV. Visas, voyages et réservations de chambres d'hôtel

- 79. Tous les participants doivent être munis d'un passeport valide et obtenir le visa nécessaire pour entrer au Qatar. Ils peuvent faire la demande de visa en ligne, à partir du dimanche 11 janvier 2015 et jusqu'au mercredi 15 avril 2015 avant minuit, à l'adresse suivante: eservices.moi.gov.qa/IVCWeb/conference/public?uid=CO150001&lang=en.
- 80. Conformément à l'accord passé entre l'ONU et le Gouvernement qatarien concernant les dispositions à prendre en vue du Congrès, les représentants participant à celui-ci sont exemptés des frais de visa lorsqu'ils font la demande en ligne. Les visas seront émis uniquement pour les participants inscrits au Congrès. Lors de l'inscription, les participants doivent fournir leur adresse électronique et leur nationalité (voir section X sur l'inscription pour plus d'informations). Les délais d'obtention des visas peuvent varier mais sont au minimum de trois jours ouvrables. Les participants sont encouragés à faire une demande en ligne dès que possible après s'être inscrits auprès de l'ONUDC et au plus tard trois jours avant leur départ pour le Qatar.

81. Les conjoints et les autres membres de la famille qui accompagnent les participants peuvent également faire leur demande de visa par le système en ligne, après que les participants ont eux-mêmes reçu la confirmation de leur visa.

Ambassades

82. On trouvera la liste des ambassades et des consulats du Qatar dans le monde sur le site Web suivant: www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/Embassies.html. Il est conseillé aux participants rencontrant des difficultés pour obtenir un visa de contacter le Comité national d'organisation (voir par. 78 ci-dessus; adresse électronique: crimecongress@moi.gov.qa).

Se rendre à Doha

83. Le Comité national d'organisation a désigné Qatar Airways transporteur officiel du treizième Congrès. Qatar Airways propose aux participants une réduction spéciale sur leur billet aller-retour pour Doha. Pour obtenir des informations sur cette offre, les participants doivent s'inscrire au Congrès auprès de l'ONUDC. Une fois l'inscription confirmée, ils recevront des renseignements concernant les modalités de cette offre.

Arrivée à l'aéroport

- 84. Un espace d'accueil, une zone d'accomplissement accéléré des formalités d'immigration, un salon d'arrivée et un comptoir d'information seront aménagés à l'aéroport international Hamad (Doha), pour venir en aide aux participants au treizième Congrès. À Doha, un service de navette de l'aéroport vers les hôtels officiellement recommandés sera organisé à titre gratuit pour les participants.
- 85. Les participants pourront aussi prendre un taxi public pour se rendre à leur hôtel. Le tarif dépendra de la distance parcourue. Pour obtenir une assistance, il est conseillé de s'adresser au comptoir d'information de l'aéroport.
- 86. Pour plus d'informations sur l'aéroport international Hamad, on consultera le site Web du pays hôte: www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/Hamad_Airport.html.

Transport entre les hôtels et le lieu du Congrès

87. Une navette assurera le transport des participants matin et soir entre le lieu du Congrès et les hôtels officiellement recommandés. À défaut, les participants devront organiser leur propre transport entre l'hôtel et le lieu du Congrès. Le plus facile est de prendre un taxi.

Hébergement

88. Les participants devront faire leurs propres réservations et sont invités, dans toute la mesure possible, à réserver leur chambre d'hôtel en ligne. Une liste complète d'hôtels recommandés est disponible sur le site Web officiel du pays hôte du Congrès (http://www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/Hotels.html). Seuls les hôtels figurant sur cette liste bénéficieront de mesures de sécurité renforcée et d'un service de navette qui conduira les participants au Congrès le matin et les ramènera à l'hôtel le soir.

89. Pour réserver, les participants sont priés d'utiliser les formulaires et les liens disponibles sur le site Web du pays hôte (www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/Hotels.html) et de soumettre leur réservation à l'hôtel et au Comité national d'organisation. En cas de besoin, ils peuvent contacter le Comité national d'organisation par courrier électronique à l'adresse hotelscongress@moi.gov.qa.

Hôtel	Type de chambre	Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change dollar ÉU./QR)
Hôtels cinq étoiles		
Al Bidda Boutique Hotel	Standard	Simple 195 Double 220
	Chambre Pearl	Simple 220 Double 250
	Suite Coral	480
Al Jasra Boutique Hotel	Chambre Coral	Simple 195
	Chambre Pearl	Double 220 Simple 220 Double 250
	Suite Coral	480
Al Jomrok Boutique Hotel	Chambre Coral	Simple 165
	Chambre Pearl	Double 195 Simple 195 Double 220
Al Mirqab Boutique Hotel	Chambre Coral	Simple 195 Double 220
	Chambre Pearl	Simple 220 Double 250
	Suite Coral	480
Al Najada Boutique Hotel	Chambre Coral	Simple 165 Double 195
	Chambre Pearl	Simple 195 Double 220
Arumaila Boutique Hotel	Chambre Coral	Simple 165
	Chambre Pearl	Double 195 Simple 195 Double 220
Banana Island Resort by Anantara	Chambre Premiere	Simple 350 Double 350
	Suite Anantara Villa deux chambres avec vue sur mer	Simple/Double 650 Simple/Double 980
Concorde Hotel Doha	Deluxe	Simple 125
	Suite Executive	Double 138 Simple 248 Double 261
Copthorne Hotel	Deluxe	Simple 140
	Executive	Double 165 Simple 180 Double 205

Hôtel	Type de chambre	Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change dollar ÉU./QR)
	Suite Executive Suite Diplomatic	Simple/Double 250 Simple/Double 400
Crowne Plaza Doha – The Business Park	Standard	Simple 235 Double 261
raik	Suite Crown diplomatic Executive	Simple 385 Simple 302
Four Seasons Hotel	Standard	Simple 365 Double 385
	Suite Four seasons	Simple 715 Double 740
	Suite Ambassador	Simple 820 Double 850
Grand Heritage Doha Hotel and Spa	Standard	Simple 234 Double 261
Grand Hyatt	Grand king/chambre à deux lits	Simple 245 Double 275
	Suite Grand king	Simple/Double 520
Holiday Villa Hotel and Residence City Center Doha	Superior	Simple 130 Double 138
·	Deluxe	Simple 143 Double 152
	Suite Executive	Simple 198 Double 207
Intercontinental Doha – The City	Deluxe Executive Suite Executive	Simple 255 Double 285 Simple 434
Intercontinental Doha	Superior avec vue sur la ville	Simple 278 Double 299
	Suite Diplomatic	Simple/Double 667
La Cigale Hotel	Standard	Simple 275 Double 303
Doha Marriott	Standard	Simple 165 Double 179
	Suite Executive	Simple 300 Double 315
Marriott Marquis Doha City Center Hotel	Standard	Simple 218 Double 241
Control Hotel	Suite à un lit	437
Millennium Hotel	Deluxe	Simple 165 Double 180
	Suite Junior Suite Executive	Simple/Double 300 Simple/Double 420
Mövenpick Hotel West Bay Doha	Chambre Standard	Simple 188 Double 217
	Suite Junior Suite Executive	Simple/Double 275 Simple/Double 333

Hôtel	Type de chambre	Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change dollar ÉU./QR)
Musheireb Boutique Hotel	Chambre Coral	Simple 165 Double 195
	Chambre Pearl	Simple 195 Double 220
Oryx Rotana Hotel	Classic	Simple 222 Double/Chambre à deux lits 251
	Premium	Simple 251 Double/Chambre à deux lits 280
	Suite Classic	Simple/Double 373
Retaj Royale	Deluxe	Simple 150 Double 170
	Suite King	Simple/Double 245
St. Regis Hotel	Superior Grand deluxe Astor Suite St. Regis Suite Caroline Astor Suite John Jacob	230 250 350 450 750 1 000
Sharq Village and Spa	Deluxe	Simple 219 Double 247
	Suite King avec vue Suite King avec vue sur mer Suite à deux chambres	Simple/Double 548 Simple/Double 822 1 644
The Ritz Carlton	Deluxe	Simple 220 Double 250
	Chambre Club	Simple 360 Double 450
	Suite Executive	Simple/Double 800
	Suite Amiri Suite Grand Amiri	Simple/Double 2 750 Simple/Double 4 000
The Torch Doha	Chambre Deluxe	Simple 235 Double 260
	Suite Junior	Simple 455 Double 485
	Suite Executive – 2 chambres Suite Diplomatic – 1 chambre Suite Diplomatic – 2 chambres	Simple/Double 825 Simple/Double 690 Simple/Double 730
W Doha Hotel and Residences	Chambre Spectacular	Simple 247 Double 274
	Suite Cool Corner	385
	Suite W Suite WOW	685 1 016
Wyndham Grand Regency Doha	Deluxe	Simple 192 Double 220
	Executive	Simple 260

Wo. 1		Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux
Hôtel	Type de chambre	de change dollar ÉU./QR)
Hôtels quatre étoiles		
Amari	Standard	Simple 152 Double 165
Century Hotel	Standard	Simple 109 Double 123
Coral Hotel Doha	Deluxe	Simple 100 Double 120
	Suite Junior	Simple/Double 130
Ezdan Hotel & Suites	Standard	Simple 175 Double 210
Holiday Villa Hotel and Residence City Center Doha	Superior	Simple 130 Double 138
	Deluxe	Simple 143 Double 152
	Suite Executive	Simple 198 Double 207
Lexington Gloria Hotel	Standard	Simple 110 Double 123
Mövenpick Hotel	Superior	Simple 140 Double 160
	Deluxe	Simple 170 Double 190
	Suite	Simple 210 Double 230
Plaza Inn	Classic	Simple 140 Double/Chambre à deux lits 165
Ramada Encore Doha	Standard	Simple 125 Double 140
Retaj Al Rayyan	Deluxe	Simple 150 Double 170
	Suite Executive	Simple/Double 245
Hôtel trois étoiles		
City Inn	Standard	Simple 96 Double/Chambre à deux lits 110

XVI. Services assurés sur le lieu du Congrès

Restaurants

90. Une cafétéria située dans la salle d'exposition 7 proposera des repas payants aux représentants.

Salon des délégués

91. Au rez-de-chaussée et au premier étage, plusieurs cafés/snack-bars (payants) proposeront des consommations aux représentants dans un cadre élégant et confortable.

Comptoir informatique

92. Les participants pourront emprunter des tablettes et des ordinateurs portables pour les réunions auprès du comptoir informatique situé au rez-de-chaussée. Il sera satisfait aux demandes en fonction de l'ordre de leur réception. Tout le Centre dispose d'un accès sans fil à l'Internet.

Services médicaux/premiers secours

93. Une infirmerie sera installée au premier étage.

Services bancaires

94. Des distributeurs automatiques de billets seront disponibles dans tout le Centre.

Centre d'affaires

95. Un centre d'affaires proposant des services payants sera mis à la disposition des représentants dans la zone d'exposition.

Comptoir d'information

96. Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par du personnel local (assistants), sera installé dans le Centre pour répondre aux questions des représentants.

Salle de méditation

97. Une salle de méditation sera aménagée au rez-de-chaussée.

XVII. Programme des activités sociales

Réception officielle

98. Tous les participants sont conviés à une réception officielle au Centre national des congrès du Qatar. De plus amples informations leur seront communiquées à l'approche du Congrès.

99. Les participants souhaitant organiser des réceptions ou autres manifestations sociales doivent contacter le Fonctionnaire du protocole à l'adresse suivante:

Teymuraz Gogolashvili, Fonctionnaire du protocole Bureau du Directeur général/Directeur exécutif Office des Nations Unies à Vienne Office des Nations Unies contre la drogue et le crime B.P. 500 1400 Vienne Autriche

Téléphone: (+43-1) 26060-3955

Adresse électronique: Teymuraz.Gogolashvili@unvienna.org

XVIII. Renseignements utiles sur Doha

Doha (Qatar)

100. Doha est la capitale du Qatar. Le pays compte environ 2,2 millions d'habitants, dont 83 % résident à Doha et dans sa principale banlieue, Al-Rayyan.

101. Pour plus d'informations sur les coutumes, les convenances et les valeurs sociales du Qatar, on consultera la page Web suivante: www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/Norms_Values.html.

Conseils concernant la sécurité à Doha

102. Il est recommandé aux participants de toujours avoir sur eux le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence, tant au Qatar que dans leur pays.

103. Pour plus d'informations, on contactera le Comité national d'organisation ou les services d'urgence (numéro d'urgence local: 999). On consultera également la page: www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/Emergency_Services.html.

Climat

104. Doha a un climat désertique tempéré, avec des étés longs et chauds suivis d'hivers courts, doux et peu humides.

Langue

105. L'arabe est la langue officielle du Qatar. Cependant, l'anglais y est communément compris et parlé dans la plupart des hôtels, boutiques et restaurants situés dans les principales zones touristiques de Doha.

Monnaie

106. L'unité monétaire du Qatar est le riyal qatarien (QR), un riyal étant divisé en 100 dirhams. Le taux de change a été fixé à 1 dollar des États-Unis = 3,65 riyals qatariens.

107. Les principales cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express, Diners Club) sont généralement acceptées dans les grands hôtels, les restaurants, les grands magasins et les centres commerciaux.

Fuseau horaire

108. Doha est en avance de trois heures par rapport au temps universel (TU +3).

Électricité

109. Le courant électrique au Qatar est de 240 volts. Les prises électriques correspondent au standard britannique et sont équipées d'une broche de terre et de deux broches plates.

Services téléphoniques et numéros utiles

110. L'indicatif du Qatar est le +974. Il n'y a pas d'indicatifs de villes ou de régions.

Numéros utiles à Doha

Police, défense civile et ambulances: 999

Urgences eau et électricité: 991

Accidents et urgences - hôpital Hamad: (+974) 44392111

Hamad Medical Corporation: (+974) 44392222

Renseignements: 180

Heures de bureau

111. La semaine de travail au Qatar va généralement du dimanche au jeudi, le vendredi et le samedi correspondant au week-end. Les administrations publiques sont généralement ouvertes de 7 heures à 14 heures. De nombreux magasins et centres commerciaux sont ouverts tous les jours de 9 ou 10 heures à 22 heures, sauf le vendredi, où les horaires sont réduits. Les banques sont ouvertes du samedi au jeudi entre 7 h 30 et 13 heures et sont fermées le vendredi. Les banques situées dans les centres commerciaux sont ouvertes en fin de journée. Pour de plus amples informations, voir les pages "Découvrir le Qatar" sur le site Web www.moi.gov.qa/UNCCPCJDoha/French/index.html.

Organismes publics gatariens

112. À toutes fins utiles, on consultera les sites Web des organismes publics qatariens suivants:

Ministère de l'intérieur www.moi.gov.qa/site/english/

Ministère de la justice www.moj.gov.qa/

Ministère des affaires étrangères www.mofa.gov.qa/en/Pages/default.aspx

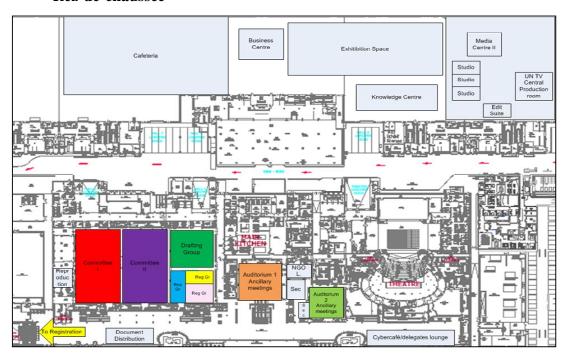
Office de tourisme qatarien www.qatartourism.gov.qa/fr-fr/home.aspx

Ministère public qatarien www.pp.gov.qa/en/Pages/home.aspx

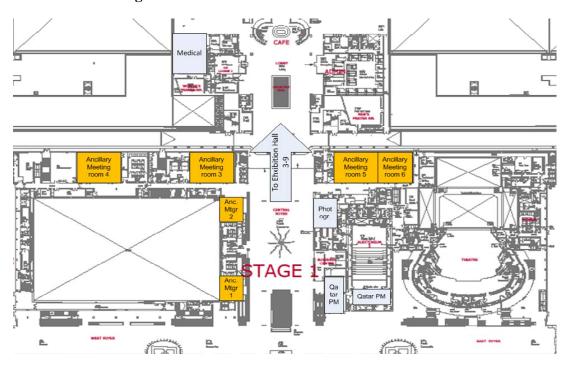
Annexe

Plan du Centre national des congrès du Qatar (Doha)

Rez-de-chaussée



Premier étage



Deuxième étage

